



JUILLET – OCTOBRE 2012

N° 117

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2012
- Page 8 : Compte-rendu du conseil municipal du 10 Octobre 2012
- Page 11 : P.L.U.
- Page 18 : Commission travaux et urbanisme
- Page 20 : Commission scolaire et périscolaire
- Page 22 : Commission communale d'action sociale
- Page 24 : Informations communales
- Page 26 : Pèle mêle
- Page 28 : Ca se passe à Chuzelles
- Page 29 : La vie associative chuzelloise

Responsable de publication : M. MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.JAIMET ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.

Le mot du Maire

Cette rentrée scolaire s'est accompagnée par une augmentation du nombre d'enfants au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire.

Compte tenu de cette augmentation nous avons fait le choix de recourir à deux personnes supplémentaires pour assurer l'encadrement des enfants dans de bonnes conditions.

Devant cet état de fait, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir à notre disposition un restaurant scolaire adapté à cette évolution.

Les travaux d'aménagement de sécurité du centre village sont maintenant terminés. Après une période nécessaire de réglage des cycles de feux en fonction du nombre de véhicules, les feux tricolores sont maintenant opérationnels. La circulation ainsi régulée, l'aménagement des trottoirs et des traversées piétonnes permettent des déplacements plus sécurisés au centre village. Avec la mise en place d'un panneau à message variable sur la place de la mairie, la plantation prochaine d'arbres et arbustes (à la St Catherine, tout bois prend racine...) marquera la fin des aménagements paysagers de cette place.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme arrive dans sa phase d'enquête publique, celle-ci se déroulera sur une période de 6 semaines afin de tenir compte des fêtes de fin d'année. Elle débutera le mardi 11 décembre 2012 pour se terminer le vendredi 18 janvier 2013.

Vous trouverez dans les pages suivantes un dossier spécial sur le projet de PLU.

Je vous donne rendez-vous Samedi 1^{er} décembre pour le marché de Noël, et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq juillet, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 17 juillet 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) : B. DECHASSE
G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 AVRIL 2012 ET DU 11 MAI 2012.

DELIBERATION N°19 : TAUX ET EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AVENANT A LA DELIBERATION N°36 DU 5 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Vu la délibération du cinq octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement à 5 %, il est proposé de compléter cette délibération par l'exonération de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal de Chuzelles décide, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

D'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°20 : TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE FRANCE PYLONES SERVICES

Rapporteur : Marielle MOREL

En vertu de la convention d'occupation privative du domaine public en date du 28 août 1997 la commune de Chuzelles a autorisé l'implantation par Bouygues Telecom sur son territoire d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques par laquelle Mme le Maire expose ce qui suit :

La commune a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Télécom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Télécom a décidé de céder son pylône sis ROUTE N7 38200 CHUZELLES installé sur le domaine public à sa filiale 'France pylônes services'.

Par courrier en date du 31 mai 2012 la société Bouygues Télécom demande le transfert de la convention domaniale à sa filiale 'France Pylônes Services'.

Cet avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la société 'France Pylônes Services' à l'actuel titulaire de la convention.

Les autres conditions de la convention restent inchangées. »

Vu la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1311-6 ;

Vu ledit avenant

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous documents administratifs et comptables s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°21 : AVENANT A LA DELIBERATION N°40 DU 16 SEPTEMBRE 2009. CESSION DE TERRAIN D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser un accord passé entre la commune et un particulier, Madame DAVID Françoise qui a cédé, dans le cadre de travaux de voirie et afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons, 103 m² de sa parcelle A 2834.

Madame le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour régulariser par acte notarié ce dossier.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°22 : GARDERIE MUNICIPALE : REVALORISATION DES TARIFS

Rapporteur : Marie-Thérèse ODRAT

Madame Le Maire propose de réactualiser les tarifs de la garderie municipale qui n'ont pas changé depuis 2010. L'augmentation suivante est proposée :

DELIBERATION N°24 : DECISION MODIFICATIVE N°01

Rapporteur : Marielle MOREL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D627 : Services bancaires et assimilés		1 000.00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général		1 000.00 €
D6711 : Intérêts moratoires, pénalités		1 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000.00 €
R 7381 : Taxe add. Droits de mutation		4 678.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		4 678.00 €

Certifié exécutoire par Marielle MOREL, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30 juillet 2012 et de la publication le 30 juillet 2012.

. Le matin : 07h30 à 08h20 : 1,65 €
. L'après midi : 16h30 à 17h30 : 1,65 €
17h30 à 18h30 : 1,65 €
. Le vendredi : 17h30 à 18h00 : 1,15 €
. Dépassement d'horaires : tout dépassement après 18h30 les lundi, mardi et jeudi et après 18h00 le vendredi sera facturé 4,00 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°23 : RESTAURANT SCOLAIRE : REVALORISATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 ET MODIFICATIONS MINEURES DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Marie-Thérèse ODRAT

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (articles R 531-52 et R 531-53 du Code de l'Éducation). Après réunion de la commission affaires scolaires, il est proposé une augmentation de 2 %, ce qui porte le prix du repas à 3,87 € pour l'année scolaire 2012/2013.

Par ailleurs, il est proposé le règlement intérieur.

Il est proposé au conseil municipal :

- De prononcer l'augmentation, à hauteur de 2 %, du prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2012/2013,
- D'adopter le règlement intérieur.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°25 : CARAVAN'JAZZ : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Comme chaque année, dans le cadre de la manifestation culturelle « Jazz à Vienne », une caravane d'artistes se déplace dans les communes membres de la ViennAgglo.

Cette année la manifestation pour la vallée de la Sévenne (regroupant les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, Chuzelles et Seyssuel) aura lieu à Seyssuel le 3 juillet avec 4 spectacles programmés.

Les frais (publicité et intervenant de la 1^{ère} partie) sont pris en charge par l'ensemble des 5 communes à l'identique. Pour 2011 la participation financière de Chuzelles s'élevait à 340 €. Les besoins (humains, matériels...) sont mutualisés entre les communes et plusieurs associations de la vallée.

Pour 2012, il est proposé au conseil municipal le versement d'une participation financière d'un montant de 350 € maximum.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°26 : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE A CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE TRAVAUX CHAPELLE SAINT MAXIME

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Vu la demande de participation de Chuzelles Histoire et Patrimoine concernant des travaux qui doivent être effectués à la chapelle Saint Maxime (bâtiment communal) dont le montant restant à la charge de l'association s'élève à 780.85 €, Madame le Maire demande au conseil municipal, de bien vouloir attribuer une participation financière de 390 € ce qui représente 50 % du montant prévisionnel des travaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°27 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE M. OGIER

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Vu la demande de Monsieur OGIER en date du 7 mai 2012 concernant une demande d'autorisation de pose de conduite d'irrigation sur une parcelle de la commune
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 – D'autoriser Monsieur OGIER à bénéficier d'une servitude de passage sur le chemin des Broses propriété de la commune de Chuzelles.

2 – D'habiliter Mme le maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

3 – D'accepter que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

4 – Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°28 : ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE CONCERTATION

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu les articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 du code de l'urbanisme,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Gilles GAVIOT-BLANC, adjoint à l'Urbanisme rappelle les motifs de cette révision et ses objectifs affichés dans la délibération de prescription du 15 décembre 2009 :

« Donner de nouvelles orientations pour le développement du centre village ».

« Donner de nouvelles orientations à certains secteurs du territoire communal ».

« Mettre en concordance le règlement des zonages avec les nouvelles dispositions ».

« D'une manière générale vérifier, modifier, voire réviser toutes les composantes du dossier : rapport de présentation, règlement, documents graphiques... »

Il explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Il rappelle le débat intervenu en conseil municipal le 17 juin 2011 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Il présente le bilan de la concertation :

Une concertation a été menée tout au long de la procédure selon les modalités définies lors du lancement de la révision du POS. A cet effet, un registre a été mis à la disposition du public. Une information a été diffusée dans le bulletin municipal, la presse locale et sur le site internet. Des réunions publiques se sont déroulées aux cours des étapes principales de la procédure ainsi que plusieurs rencontres avec les partenaires et associations locales. Un débat s'est tenu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** ainsi que sur les principales orientations du futur PLU.

RAPPEL DU CALENDRIER :

- **15 décembre 2009** : Prescription de la révision du POS par délibération du conseil municipal publiée dans la presse locale : Tribune de Vienne (du 28.01.2012 au 03.02.2010 n°2526) et Affiches de Grenoble (29.01.2012 n°B144634J/O) et affichage de la délibération en mairie à compter du 29 décembre 2009.
Un registre de concertation a été mis à la disposition du public pour recevoir les observations dès le 15 décembre 2009. L'ensemble des éléments produits au fur et à mesure de l'avancement des études a été mis à la disposition du public en mairie.
- **2 avril 2010** : Choix de l'équipe d'architecte urbaniste
- **7 avril 2010** : réunion publique : présentation de l'équipe chargée de la révision du POS, rappel des textes réglementaires et de la procédure. Cette réunion a été annoncée sur le site internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.
- **Avril 2010 à Décembre 2010** : élaboration du diagnostic
- **15 décembre 2010** : réunion avec les personnes associées pour la présentation du diagnostic
- **15 décembre 2010** : réunion publique pour la présentation du diagnostic (environ 80 personnes présentes). Cette réunion a été annoncée sur le site internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

- **Janvier 2011 à Juin 2011** : élaboration du PADD et des orientations d'aménagement et de programmation

- **17 juin 2011** : réunion avec les personnes associées pour la présentation du PADD et orientations d'aménagement et de programmation.

- **17 juin 2011** : Débat en conseil municipal sur les orientations du PADD.

- **29 juin 2011** : réunion publique pour la présentation du PADD et orientations d'aménagement et de programmation. Cette réunion a été annoncée sur le site Internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Elle a rassemblé environ 80 participants. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

- **Septembre 2011 à Juin 2012** : finalisation du règlement et « grenellisation » du PLU ; élaboration du plan de zonage. Parallèlement révision de la carte des aléas par Alpgéorisque et élaboration du zonage d'assainissement par ViennAgglo.

- **18 juillet 2012** : présentation des conclusions à l'équipe municipale en vue de l'arrêt du projet lors de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2012

- **25 juillet 2012** : arrêt du projet par le conseil municipal
Nous avons également organisé 21 commissions urbanisme ouvertes notamment aux personnes publiques associées qui le souhaitaient, aux représentants de la chambre d'agriculture et de ViennAgglo.

Deux réunions ont eu lieu avec les commerçants sur le projet d'aménagement du centre village et des terrasses de Caucillia.

Nous avons également reçu à leur demande de nombreux administrés et reçu une centaine de courriers. Simultanément une démarche de communication a été conduite par voie de presse, site internet, bulletin municipal, par mise à disposition de l'ensemble des documents pour consultation à la mairie et par l'ouverture de cahier d'observation à disposition du public sur lequel aucune remarque n'a été formulée.

LES REMARQUES ISSUES DE LA CONCERTATION

Les remarques issues de la concertation peuvent être regrouperées sur plusieurs thèmes.

Centre village

Des questions ont été posées sur la densification de la population en centre village ainsi que l'implantation de services et de futurs commerces.

Le PLU prend en compte ces remarques dans la mesure où les orientations du PADD reprennent les directives du SCOT et de la loi SRU. Pour ce faire, deux terrains sont prévus à l'ouverture à l'urbanisation : les terrasses de Caucillia et Saint Hippolyte. Il est noté que sur les projets des terrasses de Caucillia, l'implantation de commerces est prévue ainsi qu'éventuellement l'installation de professions médicales et/ou paramédicales.

Circulation - sécurité

Des questions ont été posées concernant l'importante problématique de circulation sur la RD36 et la RD123 A (véhicules légers et surtout poids-lourds).

Le PLU a pris en compte ces observations dans la mesure où il est présenté dans les différents documents les travaux d'aménagement de sécurité du centre village qui accompagneront l'urbanisation à venir. De plus, les choix d'urbanisme ont pris en compte ces difficultés : rationalisation des sorties sur les routes départementales, création de voies nouvelles à l'extérieur du centre village, programmation de voies douces pour limiter l'usage de la voiture dans le centre village.

Le PDU actuellement en révision, définit comme objectif de diminuer sensiblement la circulation dans les centres bourg. Ceci étant, dans la mesure où la mise en œuvre de cet objectif n'est pas concrétisée au niveau du PDU, les projets éventuels d'infrastructures correspondants ne sont pas intégrés dans le PLU actuel.

Urbanisation en dehors du centre village

Beaucoup de questions ont été posées concernant notamment le devenir des hameaux et des secteurs extérieurs au centre bourg.

Le PLU doit respecter les orientations du SCOT qui encadrent l'augmentation de la population de Chuzelles dans les années à venir et qui également, n'autorisent pas l'extension (sauf « dents creuses ») des hameaux et des zones éloignées du centre bourg et non équipées en réseaux.

Protection des espaces naturels

Des questions ont été posées sur la protection des zones agricoles ainsi que d'une manière plus large la protection de l'environnement.

Le PLU prend en compte ces observations en s'appuyant sur une étude environnementale réalisée par le cabinet EVINERUDE et également en préservant au maximum les zones agricoles. Des trames vertes et bleues ont été intégrées dans le PLU et la zone humide a été précisée.

Il est à noter également qu'une réflexion a été menée sur l'ensemble des voiries pour permettre

la circulation des engins agricoles gros gabarit (ex. moissonneuse batteuse) et que certains aménagements ont déjà été réalisés (les Martinières...).

Risques naturels

Des questions ont été posées concernant les écoulements des eaux pluviales sur la commune notamment sur des secteurs ayant subi des inondations en 2007 et 2008 : zone de l'Abereau, Combe Moulin et Combe Boussole.

Le PLU prend en compte ces observations en intégrant les études réalisées par le syndicat des 4 Vallées et par la mise en place d'emplacements réservés pour la création des aménagements de rétention ainsi qu'une zone non aedificandi.

De plus le zonage d'assainissement réalisé par ViennAgglo donne des orientations précises sur les rétentions individuelles d'eaux pluviales (exigence de puits perdus) et sur les zones d'aménagement d'ensemble en imposant un débit de fuite pour les exutoires dans le milieu naturel.

Equipements publics

Des questions ont été posées sur le devenir des équipements publics de la commune au regard de l'augmentation de la population.

Le PLU respecte les préconisations du SCOT avec une population possible à terme de 2400 habitants en 2025. Les établissements scolaires sont suffisamment dimensionnés et un restaurant scolaire a été construit en 2012 pour prévoir cette augmentation d'élèves.

Concernant le 1000 Club et les salles associatives, le PLU prévoit de conserver des salles associatives dans le centre village et des orientations sont données sur le devenir du 1000 Club.

Ceci étant, dans la mesure où le projet d'une nouvelle salle communale n'est pas suffisamment avancé, il n'est pas possible de l'intégrer d'une façon précise dans le PLU actuel. Pour concrétiser ce projet, il conviendra de procéder à une révision simplifiée en concertation avec les Chuzellois.

SUITE DE LA PROCEDURE :

Transmission de l'ensemble des documents composant le PLU :

- aux services de l'Etat :
- aux personnes publiques associées :
 - Mrs. les Présidents des Conseils Régional et Général
 - M. le Président de la Chambre d'agriculture
 - M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie

- M. le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- M. le Président du SCOT des rives du Rhône
- M. le Président de ViennAgglo
- Mrs les Maires des communes limitrophes (6)

Ainsi que toutes les personnes publiques ayant demandé à être associées à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

L'ensemble de ces services dispose de trois mois pour formuler ses observations qui seront versées à l'enquête publique.

Calendrier prévisionnel :

- **Novembre - Décembre 2012** : déroulement de l'enquête publique
- **Décembre 2012** : remise du rapport du commissaire enquêteur
- **Février 2013** : prise en compte des observations éventuelles du commissaire enquêteur et approbation du PLU par délibération du conseil municipal
- **Fin février 2013** : transmission du rapport à M. le Préfet et au président du tribunal administratif
- **Mars 2013** : le PLU devient exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la délibération du 15 décembre 2009 prescrivant la révision du POS actuellement opposable ;

Vu le bilan de la concertation exposé ci-dessus ;

Vu le projet de révision du POS et notamment le rapport de présentation, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Tire** le bilan de la concertation ;
- **Arrête** le projet de révision du PLU ;

- **Précise** que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/03.

Fourniture et livraison de repas en liaison froide : 2 offres ont été reçues ; après analyse par la commission d'appels d'offres, le groupement retenu est l'entreprise SAVEUR A L'ANCIENNE rue Frédérique Monin – ZI la Platière 69440 Mornant, pour un montant de 2,40 € HT soit 2,53 € TTC le repas

Prestation journalière pour l'entretien du restaurant scolaire : après consultation sur 3 devis auprès de MB 4807, MTL VIVIEN, SARL MILLE ECLATS et analyse par la commission d'appels d'offres, la mission a été confiée à MB 4807 situé 235 chemin du Reposu à Saint Jean de Bournay, pour un montant de 64,34 € HT par jour d'intervention pour l'année scolaire 2012/2013

Ecrans électroniques pour l'affichage d'information : après entretien et consultation sur 3 devis auprès de IDSYSTEM, CHARVET INDUSTRIES et LUMIPLAN et analyse par la commission d'appels d'offres, la mission a été confiée pour un montant de 183 € HT par mois pendant 7 ans à CHARVET INDUSTRIES 672 rue des Mercières 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant total de 15 372 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Maire
Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix octobre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 5 octobre 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, G. GONIN, A. LE GOUGUEC, O. HIRSCH, L. JAIMET, A. TRUCHET.

H. JANIN (arrivé à 19h25)

ABSENT(S) : B. DECHASSE
G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

DELIBERATION N°29 – RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE POSTE DES DAUPHINES : EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le secteur des Dauphines raccordé aux réseaux de distribution publique d'électricité nécessite une extension du réseau basse tension. Les travaux correspondants seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les concessionnaires, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 21 149 €
- Montant total de financement externe : 17 579 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient : 1 010 €
- Contribution aux investissements s'élèverait à environ : 2 559 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte que la participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à 3 570 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contribution aux investissements),

- Prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour un montant de 1 010 €.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°30 – RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE POSTE DU VERDIER : EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le secteur du Verdier raccordé aux réseaux de distribution publique d'électricité nécessite une extension du réseau basse tension. Les travaux correspondants seront réalisés dès que les financements seront acquis par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 19 482 €
- Montant total des financements externes s'élèvent à 15 741 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à 704 €
- La contribution aux investissements s'élève à 3 038 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement définitif,

- Prendre acte que la participation financière prévisionnelle globale de la commune s'élève à 3 741 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contribution aux investissements),

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°31 – DECISION MODIFICATIVE n°2 : Virement de Crédit.

Rapporteur : Marielle MOREL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 2031 : frais d'études	8 000.00 €	
TOTAL D 20 : immobilisations° incorporelles	8 000.00 €	
D 2041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel		8000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		8 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis à l'unanimité.

DELIBERATION N°32 – MISSION D'ARCHIVAGE.

Rapporteur : Marielle MOREL

Afin de pouvoir archiver les documents nécessaires au bon fonctionnement de la commune, le Centre de Gestion met à disposition des communes un service d'archivage. Ce service a un coût qui comprend :

- Le nombre de jours d'intervention à raison de 180 € la journée
- Les frais de déplacement 25 € par jour
- Les frais de restauration de 15,25 € le repas (facultatif si possibilité de prendre les repas sur place)

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'archivage afin de pouvoir faire effectuer ce travail par des personnes compétentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention et tout document administratif et comptable s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION N° 33 – DEMANDE D'INSCRIPTION AU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISEROIS.

Rapporteur : Marielle MOREL

La zone humide des Serpaizières située à Chuzelles est un espace naturel reconnu d'intérêt patrimonial depuis plusieurs années. C'est un espace répertorié à l'inventaire ZNIEFF et à l'inventaire départemental des zones humides. Il a également été identifié au premier contrat de rivière des 4 Vallées du Bas-Dauphiné et a fait l'objet d'une étude de définition détaillée, et plus récemment lors de la révision du PLU communal.

En effet, on retrouve par exemple dans le périmètre envisagé :

- des milieux à fort intérêt environnemental : résurgences, prairies humides, aulnaies qui remplissent des fonctions d'épuration de l'eau, de soutien aux cours d'eau en période d'étiage et riches en biodiversité et espèces protégées (Agrion de mercure...)
- la Sévenne et l'Abereau, deux cours d'eau largement sujets à débordement, dont l'espace de bon fonctionnement est à préserver dans une logique de gestion des risques d'inondation
- une zone de captage d'eau

Au vu de cet intérêt patrimonial, et après délibération, le conseil municipal :

- ✓ sollicite le Conseil Général de l'Isère pour l'inscription du site des Serpaizières au réseau des espaces naturels isérois.
- ✓ charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier :
 - plan de situation
 - plan cadastral avec parcelles concernées par l'espace

Après délibération, le conseil municipal émet un avis : 13 voix Pour ; 1 Abstention (Anne LE GOUGUEC)

DELIBERATION N°34 – ECUREUIL : Participation financière de la commune.

Rapporteur : Marielle MOREL

Comme chaque année, une commune de ViennAgglo accueille la course de l'Ecureuil. Cette année la manifestation s'est déroulée sur la commune de Chuzelles le 2 septembre 2012. Elle est organisée par le Club Viennois d'Animation Cycliste en collaboration avec ViennAgglo et la commune. La collectivité a participé à cette organisation par la mise à disposition de matériels et d'agents communaux. Elle a aussi sollicité l'aide de bénévoles chuzellois. Afin de permettre l'installation de la manifestation dans l'enceinte du stade, il a été installé plusieurs chapiteaux. Une réunion bilan/remerciement des bénévoles

organisée par le CVAC (100 personnes) aura lieu le vendredi 19 octobre 2012 au Mille Club.

La participation financière de la commune de Chuzelles s'élève à :

- location du chapiteau du Comité des Fêtes de Saint Sorlin de Vienne (déplacement, pose et dépose) pour un montant de : 420.00 €
- participation aux frais du traiteur pour la soirée de remerciement du 19 octobre 2012 pour 40 % du montant total soit : 400.00 €

Il est proposé au conseil municipal le versement d'une participation financière d'un montant total de 820.00 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis : 12 voix Pour ; 2 Abstention (R. ALIX et C. BOREL)

**DELIBERATION N°35 – CONVENTION
D'INSTALLATION D'UN RELAIS HERTZIEN
DESTINE AU RESEAU INTERNET HAUT DEBIT
(ALSATIS).**

Rapporteur : Lydie JAIMET

Par délibération n° 6 du 3 février 2010, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'installation d'un dispositif d'antennes WIFI sur la commune afin d'améliorer la couverture des zones blanches ADSL.

Suite à plusieurs entrevues avec l'entreprise ALSATIS concernant l'étude de couverture des zones blanches et à l'installation d'antennes WIFI sur la commune de Seyssuel, il convient d'établir une convention d'occupation entre ALSATIS et la commune de Chuzelles pour le site de l'église.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition, par le propriétaire (commune de Chuzelles) au profit de l'occupant (ALSATIS), du site, sis sur la commune de Chuzelles, dans le clocher de l'église de Chuzelles, afin de lui permettre d'implanter les « équipements techniques » définis à l'article 2 et liés à ses activités d'exploitant d'un réseau de communications électroniques, l'ensemble de ces « équipements techniques » composant, pour l'occupant, une « station relais ».

Par implantation, il convient d'entendre l'installation, l'exploitation et la maintenance de la « station relais ».

L'ensemble des « équipements techniques » composant la « station relais » objet de la convention, est défini, comme suit :

- Les infrastructures passives
- Les coffrets énergies
- Les bornes WIFI, les antennes secteur et panneau,
- Le câblage d'installation,
- Le matériel nécessaire pour le raccordement au réseau électrique général.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention pour l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau internet haut débit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention et tout document administratif et comptable s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire
Marielle MOREL

Plan Local d'Urbanisme

❖ Calendrier d'élaboration du PLU

• **15 décembre 2009** : Prescription de la révision du POS par délibération du conseil municipal publiée dans la presse locale : Tribune de Vienne (du 28.01.2012 au 03.02.2010 n°2526) et Affiches de Grenoble (29.01.2012 n°B144634J/O) et affichage de la délibération en mairie à compter du 29 décembre 2009.

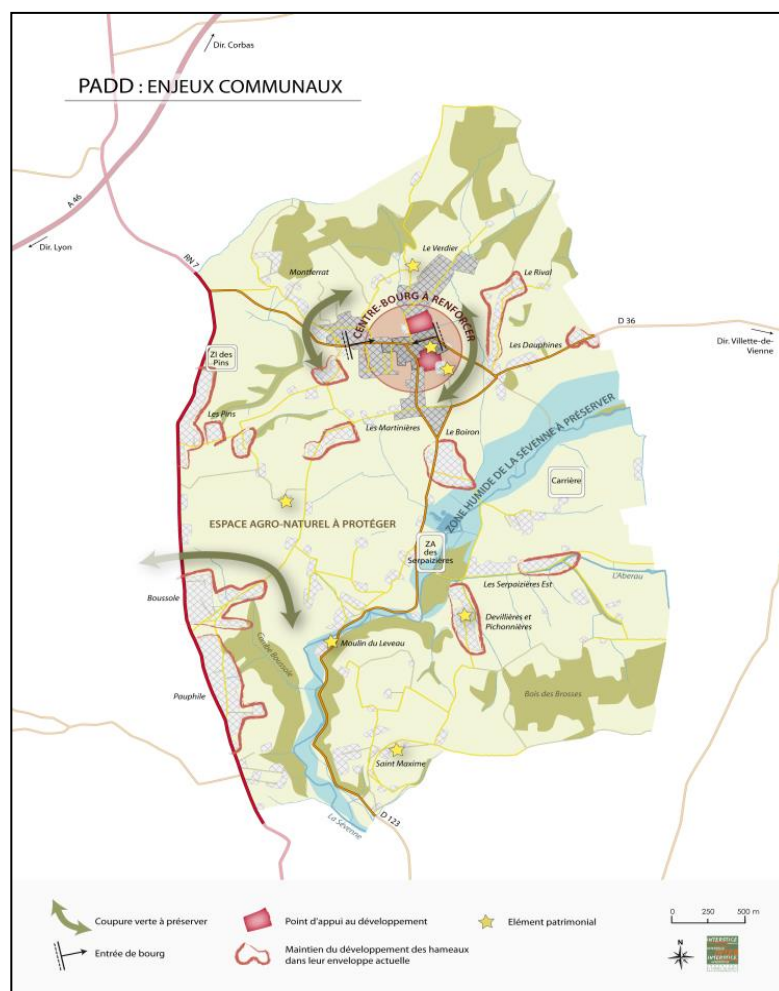
Un registre de concertation a été mis à la disposition du public pour recevoir les observations dès le 15 décembre 2009. L'ensemble des éléments produits au fur et à mesure de l'avancement des études a été mis à la disposition du public en mairie.

- **2 avril 2010** : Choix de l'équipe d'architecte urbaniste
- **7 avril 2010** : réunion publique : présentation de l'équipe chargée de la révision du POS, rappel des textes réglementaires et de la procédure. Cette réunion a été annoncée sur le site Internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.
- **Avril 2010 à Décembre 2010** : élaboration du diagnostic
- **15 décembre 2010** : réunion avec les personnes associées pour la présentation du diagnostic
- **15 décembre 2010** : réunion publique pour la présentation du diagnostic (environ 80 personnes présentes). Cette réunion a été annoncée sur le site internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.
- **Janvier 2011 à Juin 2011** : élaboration du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) et des orientations d'aménagement et de programmation
- **17 juin 2011** : réunion avec les personnes associées pour la présentation du PADD et orientations d'aménagement et de programmation.
- **17 juin 2011** : Débat en conseil municipal sur les orientations du PADD.
- **29 juin 2011** : réunion publique pour la présentation du PADD et orientations d'aménagement et de programmation. Cette réunion a été annoncée sur le site Internet, par voie d'affiche en mairie, et sur les panneaux d'affichage, ainsi que par un article dans la presse. Elle a rassemblé environ 80 participants. Le dossier présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site internet de la mairie.
- **Septembre 2011 à Juin 2012** : finalisation du règlement et « grenellisation » du PLU (prise en compte du Grenelle II) ; élaboration du plan de zonage. Parallèlement révision de la carte des aléas par Alpgéorisque et élaboration du zonage d'assainissement par ViennAgglo.
- **18 juillet 2012** : présentation des conclusions à l'équipe municipale en vue de l'arrêt du projet lors de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2012
- **25 juillet 2012** : arrêt du projet par le conseil municipal

❖ Projet du Plan Local d'Urbanisme

Rappel des orientations du PADD

- **ORIENTATION N°1 : Adapter le développement communal aux ambitions démographiques et aux exigences de solidarité et de développement durable**
- **ORIENTATION N°2 : Conforter le centre-village en tant que pôle attractif**
- **ORIENTATION N°3 : Pérenniser l'identité paysagère rurale et le cadre de vie des chuzellois**
- **ORIENTATION N°4 : Renforcer et diversifier le tissu économique local**



Orientation 1

Le règlement graphique du PLU apporte divers changements en terme de zonage par rapport au document antérieur pour prendre en compte les évolutions de l'urbanisation et permettre la réalisation du projet communal.

Du POS de 1994		➔	... au projet de PLU	
Les zones urbaines				
<u>UAa</u>	<u>Centre-village</u>	Adaptations mineures du périmètre de la zone	<u>Ua</u>	<u>Centre-village</u>
<u>UA</u>	Zone d'extension du <u>centre-village</u> , à dominante d'habitat	Adaptations mineures du périmètre de la zone Intégration de la zone <u>NAa</u>	<u>Ub</u>	Zone d'extension du <u>centre-village</u> , à dominante d'habitat

Les zones à urbaniser				
NAa	Zone d'urbanisation future « ouverte »	Intégration de la zone à la zone Ub	Ub	Zone d'extension du <u>centre-village</u> , à dominante d'habitat
1NA	Zones d'urbanisation future « fermées », à vocation d'habitat	Suppression de la zone Montferrat et Recours pour la protection du coteau et pour des motifs paysagers. Définition d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUb	Zone d'urbanisation future « ouverte » de Saint-Hippolyte, à vocation d'habitat et d'équipements
2NA	Zone d'urbanisation future « fermée », à vocation de loisirs	Définition d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUa	Zone d'urbanisation future « ouverte » des Terrasses de <u>Caucilla</u> , à vocation mixte d'habitat, de services/commerces et d'équipements

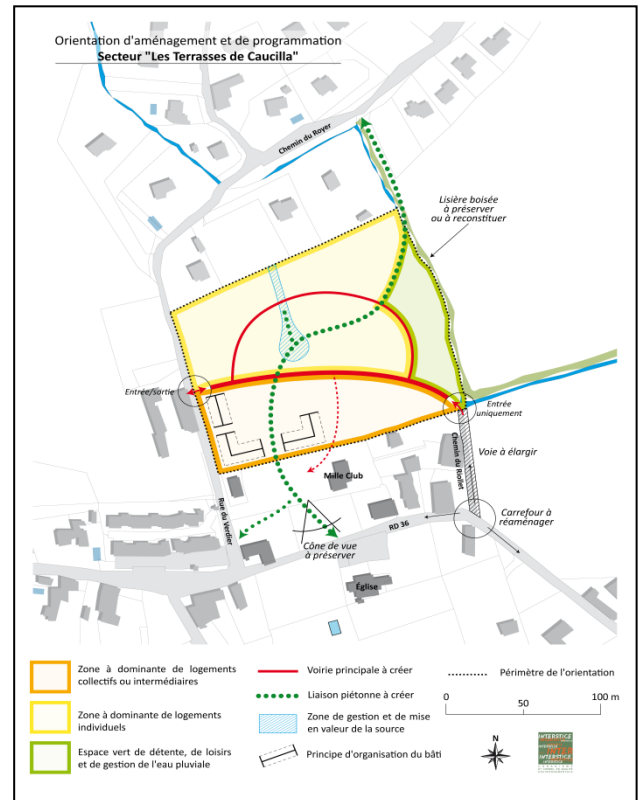
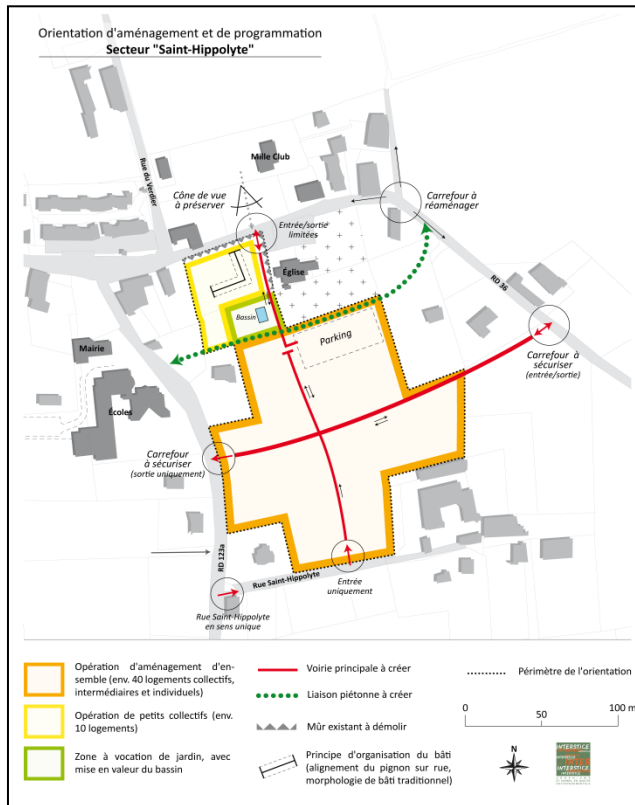
Les zones d'habitat diffus				
NB	Zones naturelles bâties	Prise en compte : - du niveau d'urbanisation (ensemble d'au moins 10 constructions ou non), - de la desserte par le réseau d'assainissement collectif - et de la présence de risques	Uc	Zones agglomérées le long de la RN7
			Ud	Hameaux d'au moins 10 constructions dans le territoire agricole raccordées au réseau d'assainissement collectif
			Ah	Constructions isolées dans l'espace agricole, non desservies par le réseau d'assainissement collectif ou exposées à des risques
			Nh	Constructions isolées dans l'espace naturel, non desservies par le réseau d'assainissement collectif ou exposées à des risques

Les zones d'habitats diffus :

Les zones naturelles bâties NB sont redéfinies pour prendre en compte leur niveau d'urbanisation.

Une zone AUd est créée dans le secteur du Rival pour les parcelles faisant l'objet d'un raccordement futur au réseau d'assainissement collectif dans le Schéma Général d'Assainissement de ViennAgglo.

Orientation 2



Les zones d'urbanisation future

Les zones à urbaniser sont recalibrées et redéfinies en fonction des projections démographiques à 10 – 15 ans :

- la zone 1NA Montferlat et Recours est supprimée, dans la mesure où, à l'échéance 10-15 ans, les terrains disponibles autour du village sont suffisants pour accueillir le développement démographique escompté. De plus, l'urbanisation de cette zone n'était pas opportune pour des motifs paysagers de préservation du coteau et des motifs liés au ruissellement des eaux pluviales. Enfin, l'équipement en réseaux publics et voiries nécessiterait des investissements extrêmement lourds pour la collectivité. Les 11 ha réservés à l'urbanisation future de cette zone sont intégralement reclassés au profit de la zone naturelle, classement qui permet de conserver des percées dans le tissu urbain et ainsi d'assurer des échanges de faune entre les boisements du coteau et le Bois de Cornavent.

- la zone 2NA « Les Terrasses de Caucilla » est définie comme zone à urbaniser « ouverte » à l'urbanisation (zone 1AUa au PLU), à vocation mixte d'habitat, de services/commerces et d'équipements. L'aménagement d'ensemble du site est défini au moyen d'une orientation d'aménagement et de programmation sur l'ensemble du périmètre, garantissant le rôle d'articulation entre le centre-bourg et la zone pavillonnaire du Verdier.

- la zone 1NA « Saint-Hippolyte » est conservée comme zone à urbaniser « ouverte » à l'urbanisation (zone 1AUb au PLU), à vocation d'habitat et d'équipements. Les principes de fonctionnement et le programme de logements sont définis dans une orientation d'aménagement et de programmation.

Orientation 3

La zone agricole				
NC	Zone agricole	Extension de la zone A à toutes les parcelles cultivées et renforcement de son inconstructibilité à usage autre qu'agricole	A	Zone agricole inconstructible
			Ah	Zone agricole habitée
			Ap	Zone agricole paysagée
			Aco	Zone agricole de corridor
			AUd	Zone d'urbanisation future en attente du réseau d'assainissement collectif
			Nco	Zone naturelle de corridor
NCa	Zone réservée aux carrières	Conservation du périmètre de la zone	Nc	Zone d'exploitation de carrière
NCs	Zone de ZNIEFF	Création d'une zone à vocation artisanale	A	Zone agricole
			Aco	Zone agricole de corridor
			Apco	Zone agricole de corridor protégée d'un point de vue paysager

La zone agricole est agrandie pour prendre en compte l'ensemble des terres déjà cultivées mais également celles qui présentent un potentiel agricole comme le préconise le Code de l'Urbanisme.

Les pourtours du village sont classés en zone Ap (agricole paysagère protégée) pour éviter l'implantation de constructions agricoles à proximité immédiate des habitations autour du village et en entrée Nord de la commune pour préserver le caractère des lieux.

Des zones Aco de corridors écologiques sont créées pour permettre à la faune de rejoindre les différents continuums forestiers et aquatiques du territoire.

La zone naturelle				
ND	Zone naturelle	Définition de sous-secteurs en fonction de l'utilisation du sol	N	Zone naturelle
			A	Zone agricole
			Nh	Zone naturelle habitée
			Np	Zone naturelle protégée
			Ne	Zone d'équipements
			Nco	Zone naturelle de corridor
NDa	Zone d'équipements sportifs		NL	Zone naturelle de loisirs

Les zones naturelles et forestières et les zones agricoles sont redéfinies, non comme des résidus non urbanisés mais comme des secteurs présentant des richesses à préserver (atouts paysagers, environnementaux, économiques,...).

Orientation 4

Les zones d'activités				
NAia	Zone d'activités des Pins, soumise aux dispositions de l'art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme	Adaptation mineure du périmètre	Ux1	Zone d'activités des Pins, soumise aux dispositions de l'art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
NAiri	Zone d'activités des Serpaizières Ouest Nord, soumise aux risques d'inondation	Adaptation mineure du périmètre	Ux2	Zone d'activités des Serpaizières Ouest
NAiri	Zone d'activités des Serpaizières Ouest Sud, soumise aux risques d'inondation		Ux3	Zone à vocation artisanale de taille et de capacité limitée

Les zones économiques

Les zones d'activités des Pins sur la RN7 (zone NAia) et les deux zones des Serpaizières Ouest (zones NAiri) sont conservées ; leur périmètre est légèrement modifié pour prendre en compte les limites réelles actuelles des zones.

La zone de carrière est conservée.

La zone non aedificandi

En application de l'article R.123-11 b du Code de l'Urbanisme, une zone non aedificandi est instaurée sur la parcelle A 2144 au lieu-dit Boussole afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement

Les servitudes de mixité sociale (art. L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme)

Toutes les zones centrales de la commune (Ua, Ub, 1AUa, 1AUB) sont couvertes par cette servitude de mixité, afin de favoriser la réalisation de logements locatifs sociaux ou en accession sociale sur la commune : « *Pour toute opération de construction à usage d'habitation comprenant plus de 3 logements, au moins 25% des logements devront être financés par des prêts aidés par l'Etat pour de l'accession sociale et/ou du locatif social* ».

L'objectif est de renforcer la présence de logements abordables à proximité des équipements publics, des commerces et des services.

Calendrier prévisionnel :

- **Du 11 Décembre 2012 au 18 Janvier 2013** : déroulement de l'enquête publique avec des permanences du commissaire enquêteur
- **Février 2013** : remise du rapport du commissaire enquêteur
- **Mars 2013** : Etude pour prise en compte éventuelle des observations du commissaire enquêteur et approbation du PLU par délibération du conseil municipal et : transmission du rapport à M. le Préfet et au président du tribunal administratif
- **Fin Mars 2013** : le PLU devient exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité

❖ **Déroulement prévisionnel de l'enquête publique**

Le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Chuzelles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- mardi et jeudi : de 8h30 à 11h30,
- mercredi : de 10h00 à 11h30,
- vendredi : de 16h à 19h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en Mairie de Chuzelles.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées :

- par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête
Mairie de Chuzelles — 1 Place de la Mairie — 38200 CHUZELLES,
- par mail à mairie@mairie-chuzelles.fr.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales les :

- mardi 11 décembre 2012 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 21 décembre 2012 de 15h30 à 18h30,
- jeudi 27 décembre 2012 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 4 janvier 2013 de 15h30 à 18h30,
- mercredi 9 janvier 2013 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 18 janvier 2013 de 15h30 à 18h30.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées et simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Chuzelles — 1 Place de la Mairie — 38200 CHUZELLES.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire.

Un avis au public sera affiché en Mairie de Chuzelles, et sur le territoire de la commune à différents emplacements quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la Mairie www.mairie-chuzelles.fr.



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

Travaux centre village

La commune de Chuzelles vient de terminer la réalisation des aménagements de sécurité dans le centre village sur la RD36 et RD123A.

Ces travaux situés sur des routes départementales en agglomération, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communale.

Ces aménagements de sécurité devaient répondre aux objectifs suivants

- S'intégrer de façon harmonieuse dans le paysage
- Réduire la vitesse des véhicules (Maxi 50 voir 30 Km/h)
- Améliorer la sécurité des piétons
- Prendre en compte les problèmes d'accessibilité
- Ne pas engendrer de nuisance pour les riverains (nuisances sonores)
- Répondre aux réglementations en vigueur
- Etre validés par ViennAgglo et le Conseil Général de l'Isère.



S'intégrer de façon harmonieuse dans le paysage.

L'ensemble des aménagements des espaces publics a été repris en intégrant un mobilier urbain de qualité, des revêtements différenciés en fonction des usages (enrobé grenailé sur trottoir, revêtement en pépite sous les cheminements piétons, enrobé de couleur sur le plateau central) et une attention particulière a été portée sur les aménagements paysagés.



Améliorer la sécurité des piétons et prendre en compte les problèmes d'accessibilité.

Les trottoirs ont été élargis au minimum 1m40 et l'ensemble des traversées piétonnes a été aménagé avec des abaissments de bordures et la mise en place de bandes podotactiles.

Ce type d'aménagement s'inscrit dans une démarche plus globale nommée PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) élaboré par la commission accessibilité de ViennAgglo.

Réduire la vitesse des véhicules (Maxi 50 voir 30Km/h)

L'étude préalable avait démontré que, compte tenu de la configuration du site et du statut de la voie (RD), il n'était pas possible de prévoir des dispositifs type rond point ou chicane ; il avait été noté également que la proximité des habitations ne permettait pas d'installer des ralentisseurs du fait des nuisances sonores que cela engendrerait.

Compte tenu de ces éléments, seule la solution de la mise en place d'un carrefour à feux permettait de répondre aux objectifs.

Ce carrefour fonctionne selon 4 plans de feux adaptés au flux de circulation.

- ⇒ Plan de feux heures de pointe du matin
- ⇒ Plan de feux heures de pointe du soir
- ⇒ Plan de feux heures creuses
- ⇒ Plan de feux nuit - fonctionnement « vert récompense »

Le temps de vert se prolonge en fonction du nombre de voitures (boucle de détection).

Les boutons appels piétons permettent de traverser en toute sécurité et les feux piétons sont équipés de signaux sonores (pour les non voyants).

Ce projet, a été suivi par la maître d'œuvre ERCD et les travaux réalisés par un groupement d'entreprises : Roger Martin / TERELEC / Genevray.

Le coût d'opération s'élève à 399 899.00 TTC avec une subvention de 40 000.00 € du Conseil Général de l'Isère et de 82 819.00 € de ViennAgglo.



Travaux voirie

Comme chaque année, la commune de Chuzelles sollicite ViennAgglo pour des travaux de réfection de ses voiries. En complément de travaux conséquents réalisés sur la route des Martinières (voir Chuzelles info précédent) des travaux ont été réalisés sur les voiries suivantes :

- Route des Folatières
- Réparation soutènement route des Martinières
- Chemin des Brosses
- Croisement route de Simandres
- Rue du Verdier



Travaux maison paroissiale

La salle de réunion de la maison paroissiale a été entièrement rénovée.

- ⇒ Mise en conformité électrique
- ⇒ Reprise de plateries et des peintures
- ⇒ Remplacement des huisseries
- ⇒ Reprise des sols

Le montant des travaux s'est élevé à 10 585.00 € TTC.



COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Rentrée scolaire

Les équipes pédagogiques :

	classe	enseignant	nombre d'élèves
école élémentaire	CP	ROISIN Eric	29
	CE1	VALLA-MURAD Valérie	28
	CE2	MESQUIDA Stéphanie	29
	CM1	BRUGEVIN Marie-Pierre (directrice)	29
	CM2	ODIER Delphine	24

	classe	enseignant	nombre d'élèves
école maternelle	mixte petite et grande section	GIRAULT Cécile (mi-temps) SALVODI Clio (mi-temps)	9 (petite section) 14 (grande section)
	moyenne section	SEGUIN Marianne (directrice)	29
	mixte petite et grande section	BARBE Alix	10 (petite section) 13 (grande section)
			75

Intervenante musicale: Mme FANJEAT Marielle anime les ateliers musique le mardi matin pour les 3 classes.

ATSEM: Mmes CHOLEZ Odile et CIANFARANI Valérie tournent sur les 3 classes, aidées par Mme SETO Gwenaëlle qui intervient chaque matin de 8h30 à 10h30 en moyenne section.

Accueil périscolaire

	plage d'accueil		animatrices
garderie municipale	matin	7h30 – 8h30	JAMAIS Dany
	soir	16h30 – 17h30	JAMAIS Dany - SETO Gwennaëlle – TREMEAU Bénédicte
		17h30 – 18h30 (18h00 le vendredi)	JAMAIS Dany

Restauration scolaire

En moyenne 130 repas sont servis chaque jour. Les enfants sont répartis en trois groupes. Les plus grands (CE2, CM1 et CM2) sont regroupés dans une salle de restauration. Les deux autres groupes composés des maternelles d'une part et des CP/CE1 d'autre part se partagent la deuxième salle de restauration. Chaque groupe est pris en charge par deux agents chargés du service et de la surveillance.

groupe	responsable du service	gestion de la restauration
CE2 - CM1 - CM2	CHAVARIN Marie-Jo et SETO Gwennaëlle	VALETTE Chantal
CP - CE1	GUIBEAUD Bélangère et TREMEAU Bénédicte	
Maternelle	JAMAIS Dany et BOUSRHI Rim	

NOUVEAUTES

RENTREE 2012 - 2013

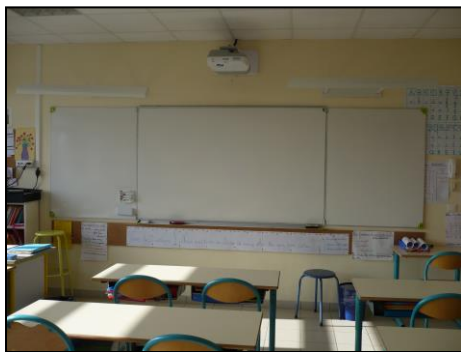


Tableau blanc interactif

Nous avons installé, en partenariat avec ViennAgglo, dans la classe des CM1 un tableau blanc interactif qui permet une approche différente de l'enseignement. Cet équipement pourra également être utilisé par les autres classes en alternance.



Séparation cour d'école/restaurant scolaire

Nous avons terminé la séparation entre le restaurant scolaire et la cour, en installant un portail, un portillon et une haie végétalisée. Un cheminement piéton a été réalisé pour accéder en toute sécurité de la cour de l'école au restaurant scolaire.

Courseton

L'école élémentaire de Chuzelles a organisé, lundi 22 octobre 2012, un courseton qui a réuni les écoles de Jardin, St Sorlin et Seyssuel. 535 élèves de 6 à 11 ans se sont donc retrouvés sur le stade de Chuzelles pour courir ensemble la distance de 1100 km.

Ce défi était un clin d'œil aux jeux olympiques de cet été. 1100 km est en effet la distance qui sépare Chuzelles de Londres. En cumulant la distance parcourue par chacun, ils ont atteint le total de 1147km et ont donc gagné le pari !

De nombreux parents sont venus encourager les enfants et ont aidé à encadrer cette sympathique manifestation. Chaque école a reçu une coupe de la DDEN ainsi que des livres d'anglais offerts par la directrice de l'école élémentaire de Chuzelles.



Semaine du goût à l'école maternelle



Du 15 au 19 octobre, les enfants de l'école maternelle ont joué les apprentis cuisiniers à l'occasion de la semaine du goût. Chaque jour était dédié à un légume ou à un fruit d'automne.

Lundi, les enfants ont cuisiné la châtaigne sous toutes ses formes: purée, gâteau et sablé.

Mardi, c'était le tour de la courge: soupe, gâteau. Jeudi: la noix en tarte, cake et noix entourée de pâte d'amande.

Vendredi, pommes et poires sous forme de gâteau, confiture et compote.

Cette semaine du goût s'est prolongée en famille puisque chaque enfant a rapporté un pot de compote à la maison.



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)



DEPISTAGE DU CANCER

La lutte contre le cancer est plus que jamais d'actualité. La prévention par dépistage avec le programme de santé publique coordonné par l'Office De Lutte contre le Cancer, est méconnue et encore trop insuffisamment pratiquée.

Vous trouverez ci-dessous les recommandations de l'ODLC en termes de dépistage du cancer du sein et de l'intestin :

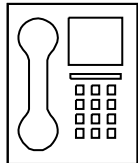
Population concernée	Age	Périodicité du dépistage
150 000 hommes 160 000 femmes	de 50 à 74 ans	tous les 2 ans
	Pour dépister le cancer du sein	Réaliser une radiographie des seins (mammographie)
	Pour dépister le cancer de l'intestin	Effectuer un test indolore de recherche de sang dans les selles (test Hémocult) à domicile
320 000 femmes	de 25 à 65 ans	tous les 3 ans au moins
	Pour dépister le cancer du col utérin	Faire pratiquer un frottis du col de l'utérus par votre gynécologue ou votre médecin généraliste

L'objectif de l'ODLC est de faire baisser la mortalité due aux trois cancers du sein, du colon et du col de l'utérus. Son programme est déployé sur tout le territoire du département : il permet l'accès à toutes et à tous à un suivi médical régulier, et implique les médecins par l'envoi des résultats des examens des bénéficiaires, dans le cadre du suivi personnalisé.

Une campagne d'affichage « Oui à la mammographie avec l'ODLC » sera visible sur le département de l'Isère et des actions de sensibilisation locales seront déployées.

Votre mairie participera à cette action par une campagne d'affichage et la mise à disposition des visuels de la campagne sur son site internet.

CONTACTS



- Assistante sociale de secteur : Mme JURDIC : ☎ 04 78 79 00 10
- Correspondante ADMR : Mme BAUDOUX : ☎ 04 74 57 95 62
- Correspondante AFIPAEIM : M. FRANCE : ☎ 04 74 57 90 73
- Adjoint affaires sociales : M. ALLARD : ☎ 04 74 57 90 97

AIDE A LA PERSONNE



L'ADMR est une association agréée certifiée selon la norme NF. Elle s'adresse à tous et propose, en fonction de vos besoins, des services sur mesure d'avant la naissance jusqu'à la fin de vie.

Toutes les interventions de l'ADMR sont fondées sur 3 engagements essentiels :

- Le respect de la personne
- Une intervention personnalisée
- Un accompagnement de proximité

Qui peut en bénéficier ?

- Personnes âgées,
- Personne en situation de handicap
- Famille

MALADIE D'ALZHEIMER

Dans le cadre du plan Alzheimer 2008 – 2012, les MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer) ont vu le jour.

Le réseau gérontologique VISage a été sollicité par l'Agence Régionale de Santé pour porter une MAIA sur le territoire des huit cantons : Vienne Nord, Vienne Sud, Condrieu, Roussillon, Beaurepaire, Saint Jean de Bournay, Heyrieux et Pélussin.

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et aux personnes en perte d'autonomie. Même s'il n'y a pas de condition d'âge, il s'agit la plupart du temps de personnes âgées.

La MAIA vise une meilleure articulation entre les structures de soins, d'information et d'accompagnement social et médico-social.

Pour les situations jugées complexes tant sur le plan médical que familial ou social, la MAIA peut nommer un référent appelé « gestionnaire de cas ». Ce dernier a pour mission d'accompagner la personne malade et ses proches dans les démarches administratives ou de soins

La MAIA vise à une prise en charge globale et personnalisée de la personne malade et de son entourage.

Audrey LEITAO, secrétaire médicale

☎ 04 74 31 34 35

✉ sec.maia@ch-vienne.fr

Evelyne DEVIDAL, secrétaire médicale

☎ 04 74 31 32 97

✉ secretariat.visage@ch-vienne.fr

COLIS DE NOËL 2012 / REPAS DES AINÉS

En cette fin d'année nous nous apprêtons à passer la commande des colis que la municipalité offre aux personnes âgées de 75 ans et plus (au 31 décembre) qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer au repas des aînés.

Bien que le nombre prévu en 2012 soit en baisse, les élus distribueront, avant Noël près de 50 colis aux bénéficiaires, parmi lesquels on dénombre 32 personnes seules...

Pour les personnes de plus de 75 ans, ayant fait le choix de participer au repas des aînés, elles se joindront à ceux et celles qui seront contactés en début d'année 2013, pour se retrouver le **Dimanche 24 Mars 2013 à partir de 12H**. Ce repas est proposé à toutes les personnes âgées de plus de 68 ans à la date du repas.

Nouveauté pour 2013 ; les convives seront accueillis **au nouveau restaurant scolaire** et pourront ainsi découvrir les lieux que fréquentent chaque jour les enfants des écoles de Chuzelles.

Les membres du C.C.A.S se joignent à l'ensemble des élus pour vous souhaiter une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes de Noël.



INFORMATIONS COMMUNALES

COURSE DE L'ECUREUIL

Dimanche 2 septembre, la commune de Chuzelles a accueilli la 24^{ème} édition de la course de l'Ecureuil. Cette manifestation a réuni plus de 1 100 concurrents sur 3 circuits VTT et 2 parcours de randonnées pédestres.

Si pendant les jours précédents l'épreuve la météo a été très capricieuse, rendant difficile les préparatifs, le dimanche, le temps fut clément et participa certainement au succès de cette journée.

Compte tenu des infrastructures de la commune, s'engager dans pareille aventure pouvait sembler risqué, mais le succès de cette 24^{ème} édition de l'Ecureuil, montre que nous avons eu raison de nous engager dans cette organisation.

Cette réussite est le résultat de l'implication de l'ensemble des acteurs : les services de ViennAgglo pour la mise à disposition de l'ensemble du matériel, le CVAC, club organisateur pour la gestion de l'organisation de cette manifestation, les services techniques de Chuzelles qui ont été largement mis à contribution la semaine précédant l'épreuve ainsi que tous les bénévoles chuzellois (associations et particuliers) qui ont répondu présents à la demande de la municipalité.



Cette manifestation a permis pour certains de connaître Chuzelles et pour d'autre de découvrir notre commune sous un angle différent.

PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION

Depuis début octobre la commune de Chuzelles dispose d'un panneau lumineux d'information. Ce panneau, installé sur la place de la mairie, a pour objectif :

- de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune
- de diffuser des informations associatives
- d'éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la commune

Le règlement d'utilisation de ce panneau a été transmis à l'ensemble des associations et est disponible en mairie.





BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La commission, se réunit régulièrement afin de définir les choix et orientations de la bibliothèque.

Chaque année, plusieurs animations sont prévues (soirée contes, 2 expositions, participation à Gouttes De Sang D'encre).

Cette année nous avons innové en organisant une matinée « portes ouvertes » dédiée au cirque. Accueillis par les membres de la commission, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir l'exposition sur le cirque, son histoire et ses métiers et exercer leur talent au jonglage, au lancer de balles, au déplacement en échasses.



En 2013, les expositions de printemps sur « Tous mes droits d'enfants » et celle de la rentrée scolaire sur « Energie, quel choix demain ? » se tiendront dans les locaux de la bibliothèque, aux heures d'ouverture.

A ce jour, nous bénéficions encore des prêts «longue durée» de la Bibliothèque Départementale de l'Isère, du passage du Bibliobus et de la navette « Bibliothèque de Vienne ». Ainsi, grâce à ces prêts et aux achats réguliers d'ouvrages, la bibliothèque offre un éventail de lecture que nous vous invitons à découvrir, dans un lieu convivial, accueillant où vous trouverez écoute et conseils

Aujourd'hui, la bibliothèque compte 356 lecteurs et accueille les enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Les horaires d'ouverture actuels de la bibliothèque :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 16 H 30 à 19 H.

Rendez-vous à la prochaine soirée contes vendredi 14 décembre !



LE RESEAU

L'ouverture, fin janvier 2012, du « TRENTE » (bibliothèque-médiathèque, conservatoires de danse et de musique) a vu la mise en place d'un réseau constitué par le TRENTE « tête de réseau » et par 7 bibliothèques associées dont CHUZELLES.

Aujourd'hui les adhérents des bibliothèques du réseau peuvent accéder, via leur bibliothèque, aux ouvrages détenus par chacune d'entre elles.

Un budget spécifique a été alloué pour les acquisitions de livres destinés au réseau, en concertation avec l'ensemble des bibliothèques associées.

Des réunions d'échanges ont lieu très régulièrement à l'intérieur du réseau traitant du recensement de la documentation, des besoins et attentes de chacun, du fonctionnement et de la mise en commun.

Pour un meilleur fonctionnement informatique, une commission d'appels d'offres a eu lieu récemment pour choisir un logiciel commun, qui sera acquis par chacune des bibliothèques associées.

Soyez patients, le réseau débute et les liaisons s'amélioreront au fil du temps. Les élus et les bibliothécaires restent vigilants sur ce sujet.



PÊLE- MÊLE

ELECTION : Pensez à vous inscrire !



Etre inscrit sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2012 pour régler en mairie ce détail administratif qui ne dure que quelques minutes.

Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes majeurs ayant effectué leur recensement à l'âge de 16 ans, sont en principe inscrits d'office

En cas de déménagement depuis l'acte de recensement, il est conseillé de vérifier à la mairie du domicile l'inscription sur les listes électorales.

COMPOSTAGE : Réduisons nos déchets !



Aujourd'hui les déchets de cuisine représentent encore près de 30% des déchets collectés. 30% qui pourraient être détournés par le compostage et réduire encore le volume des poubelles ramassées !

Si vous n'êtes pas encore équipés, ViennAgglo propose gratuitement des composteurs aux habitants du pays viennois et ce depuis 2005. Il vous suffit d'envoyer votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone à environnement@viennagglo.fr pour recevoir un composteur en plastique, d'une capacité de 400 litres accompagné d'un guide d'utilisation.

L'habitat collectif n'est pas oublié : il vous suffit de désigner un « référent » qui prendra contact avec le service environnement de ViennAgglo au 04 74 53 45 16 afin de finaliser les modalités d'implantation du composteur collectif.

DÉCHETTERIES



Chemin du Maupas
38200 VILLETTE-DE-VIENNE

du lundi au samedi
08h00 – 12h30 / 13h30 – 18h00

Route de Communay
38670 CHASSE SUR RHÔNE
☎ 04 78 07 02 80

du lundi au vendredi
09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
samedi 09h00 – 18h00

LES HORAIRES DE LA MAIRIE



La mairie de Chuzelles est ouverte au public les :

mardi et jeudi : 08h30 à 11h30

mercredi : 10h00 à 11h30 - vendredi : 16h00 à 19h00

MAIRIE DE CHUZELLES

1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES

☎ 04 74 57 90 97 – ☎ 04 74 57 43 08

mairie@mairie-chuzelles.fr / www.mairie-chuzelles.fr

GENDARMERIE DE CHASSE SUR RHÔNE



Prévention contre les vols à la roulotte :

- Ne laissez pas d'objets à vue dans votre véhicule :
Appareil photo, téléphone
Sacs apparents
- Papiers d'identité ou carte de grise...
- Evitez de stationner dans des endroits isolés et sombres
- Verrouillez systématiquement les vitres et portes de votre véhicule
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule le moteur en marche, ou en laissant les clefs sur le contact



Prévention contre les cambriolages :

Le cambrioleur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche et profite des failles de votre protection.

- Renforcer la protection de votre domicile.
- Fermer toutes les portes et les fenêtres, même pour une absence de courte durée.
- Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clefs, surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.
- Ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers.
- Conserver les factures

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17
ou le 04 37 20 12 80**

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne



Horaires de la piscine, du sauna et du jacuzzi

Lundi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 19h15
Mardi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h15
Mercredi	15h15 - 18h30
Jeudi	12h00 - 13h30
Vendredi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h15
Samedi	14h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h45

Horaire de la salle de remise en forme

Lundi	10h00 - 19h45
Mardi au Vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

Horaires du mini-golf

Du lundi au vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

Tarifs

Enfants (4 à 14 ans)
Entrée 3,40 €
Carte 10 entrées 24 €

Adultes :
Entrée 4,40 €
Carte 10 entrées 36 €



"ça se passe à... CHUZELLES"



- Programme des manifestations associatives prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
2 décembre 2012	FNACA – Saucissons	Matinée	Mille Club
15 décembre 2012	ECOLE DE MUSIQUE – Concert	Après Midi	Mille Club
8 janvier 2013	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Assemblée générale	19 h	Mille Club
11 janvier 2013	ASSOCIATION FAMILIALE RURALE Assemblée générale	20 h	Poletières
17 janvier 2013	CHORALE – Assemblée générale	20 h	Poletières
20 janvier 2013	SAINT VINCENT DE CHUZELLES Assemblée générale	11 h	Poletières
25 janvier 2013	Chuzelles Histoire et Patrimoine Assemblée générale	20 h	Poletières
27 janvier 2013	SOU DES ECOLES – Loto	14 h	Mille Club
1 février 2013	ARTS ET LOISIRS A GOGO Assemblée générale	12 h	Poletières
2 février 2013	ACCA – Sabodet	Matinée	Mille Club

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES CHUZELLOISES

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	ADRESSE	TELEPHONE
ABC boules	AVALLET Bernard	684 Chemin de Boussole - 38200 Chuzelles	04.74.85.75.08
ACCA Chasse	LABBE Patrick	204 Rue de la Croix de Tourmente – 38200 Chuzelles	04.74.57.94.00 06.88.22.89.44
AFIPAEM Section locale de Vienne	FRANCE Robert	59 Impasse de Tourmente – 38200 Chuzelles	04.74.57.90.73
A.D.M.R. de Serpaize	LITTOZ Yveline	113, Place Clodomir 38510 Vezeronce-Curtin	06.20.61.94.10
ALTI-CAIRN	VILLARD Philippe	60. rue de St Maurice N°9 lot. St Maurice – 38200 Chuzelles	06.23.50.92.91
Groupement des amis de la Grole	BAUDOUX Maxime	480 Rue du Verdier, Lot Pleine Campagne N°1 – 38200 Chuzelles	04.74.57.95.62
Arts et Loisirs à Gogo	LE GOUGUEC Anne	1056 Rte de Leveau – 38200 Chuzelles	04.74.57.92.63
Association Parents d'Elèves	PELAGOR- DUMOUT Muriel	480 lotissement Pleine Campagne - N°7 – 38200 Chuzelles	04.74.57.97.25
Association Familiale Rurale	PRAS Anne Renée	242 La Motte de Thiers – 38200 Chuzelles	04.74.57.92.45
Association Pêcheurs Gère Rhône.	NAQUIN Michel	30. av. Général Leclerc – Espace Saint Germain – Bâtiment le Thémis – 38200 Vienne	04.74.53.96.61
AWLABA	PALLUEL Olivia	158 La Motte de Thiers – 38200 Chuzelles	04.74.79.74.53
Centre Mille Loisirs	Mr MASSON Dominique	292 Rue des Allobroges – 38200 Luzinay	04.74.57.41.74
Ch'tis de la Sévenne	LAZARTIGUES Edith	Le Village – Beauvoir de Marc	04.27.87.10.16
Chorale « la clé des chants »	DACHEUX Pascale	Lieu dit La Balme – Route de Torgues – 38200 Serpaize	04 74 57 99 78
Chuzelles Histoire&Patrimoine	BARRALON Danielle	30 Rue Montferrat Recours – 38200 Chuzelles	04.74.57.42.74
Club le « Trait d'Union »	JAMAIS Roger	149 Rue Saint-Hippolyte -38200 Chuzelles	04 74 85 38 21
Ecole de Musique	SORBIER Emmanuelle	248 Chemin du Belvédère – 38200 Seyssuel	04.74.53.51.63
F.N.A.C.A.	PLANTIER Joseph	66 Impasse de Boussole - Chuzelles	04.74.85.83.36
Football Club de la Sévenne	MOREL Philippe TARTAVEL Alain	L'Orée du Village – 38200 Chuzelles Les Serpaizières – 38200 Chuzelles	06.03.07.61.39 06.16.62.54.80
Gymnastique volontaire	GOMEZ Monique	168 rue St Hippolyte- 38200 Chuzelles	06.23.77.17.40
Harmonie Chuzelles- Seyssuel	FANGET Sébastien	Salle Trémeau – 60 rue des Ecoles – 38200 Seyssuel	04.74.59.38.77
La Paroisse Sainte Blandine	MONDON Monique	Maison Paroissiale – 38200 Chuzelles	06.72.11.16.31
Misses Jones	LARDENOIS Séverine	19 allée du Colombier – 38200 Chuzelles	06.37.75.50.36
Rugby Club de la Sévenne	BUTHION Jacques	Route de la Noyerée – 38200 Luzinay	04 74 57 06 80
Saint Vincent Chuzelles	CARRET Marie Thérèse	Les Martinières – 38200 Chuzelles	06.75.79.84.73
Saint Vincent Leveau Massier	PRAS Michel	122 Impasse Petit Ravinet – 38200 Chuzelles	04.74.85.71.92
Ski Club de la Sévenne	BROSSARD Philippe	90 Montée de Gravetan Les côtes – 38560 St Just Chaleyssin	04.78.96.13.60
Sévenne Environnement	NAQUIN Pascale	Chemin Forêt – 38200 Villette de Vienne	04 74 57 21 71
Sou des Ecoles	CASTILLO Céline	140 rue Boiron – 38200 Chuzelles	09 75 86 40 94
Vigilance	REGAL Yves	243 Rte des Dauphines – 38200 Chuzelles	04.74.57.06.20



L'Association ADMR de Serpaize c'est pour 2011 :

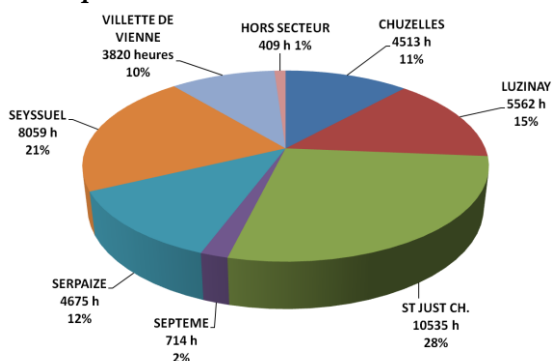
12 Bénévoles, 267 Clients, 41 Salariées en CDI et environ 20 en CDD

L'activité c'est 40 261 Heures d'intervention

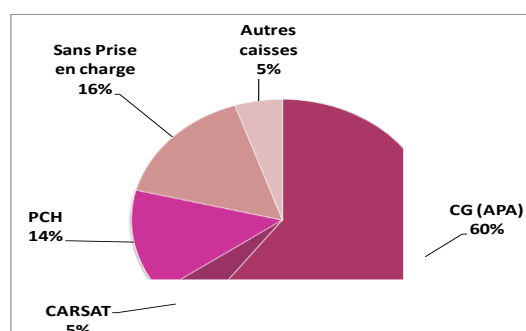
- Familles
- Personnes Agées
- Personnes Handicapées
- Personnes Malades
- Personnes sans prise en charge
- Garde d'enfants à domicile

L'activité en 2011 est stable par rapport à l'année précédente ; cependant la répartition évolue selon les villages avec une augmentation de 4% sur Saint Just .

La répartition dans les sept villages se compose ainsi :



Le financement des heures d'aide à domicile est assuré selon la répartition suivante :



L'ADMR attire l'attention sur l'évolution en 2012 de la participation financière de la CARSAT (anciennement CRAM) ; depuis le 1^{er} mai, la CARSAT ne participe plus du tout au financement des nouvelles demandes émanant des retraités qu'elle a en charge, ce qui signifie que certains renonceront aux aides à domicile pour des raisons financières entraînant une baisse d'activités de l'association.

L'activité des bénévoles se complexifie en raison de l'application des règles liées à la démarche qualité et la gestion des ressources humaines dans le respect du droit du travail est une lourde responsabilité pour les membres du Bureau de l'association.

L'ADMR de Serpaize a obtenu en août 2012 la certification AFNOR des services aux personnes à domicile-NF 311. Les caractéristiques de cette certification sont l'accueil, l'élaboration de l'offre de service proposée aux demandeurs et les compétences des intervenantes à domicile.

Le réseau Visage de l'hôpital de Vienne assure le suivi des personnes âgées après hospitalisation ; il donne une formation de qualité (à des candidates volontaires) qui complète celle donnée par la Fédération.

Le soutien des municipalités des villages est important pour nous, soutien financier qui nous permet d'améliorer les conditions de travail de nos aides à domicile, mais aussi soutien moral par rapport au rôle joué par l'association, dans la qualité de vie de la naissance à la fin de vie, personnes valides ou handicapées.

Actuellement, trois aides à domicile habitent le village.

Votre responsable de village est madame Marie Baudoux.

*Adresse : ADMR intercommunale de Serpaize 252 route de Marennnes
38200 Villette de Vienne*

N° de téléphone : 04 74 57 91 31



L'Ecole de Musique de Seyssuel-Chuzelles (EMSC)

L'Ecole de Musique de Seyssuel-Chuzelles est une association qui regroupe aujourd'hui 120 élèves autour de 12 professeurs pour partager leur passion de la musique. L'enseignement se fait à travers 1 année d'éveil, 4 années de formation musicale, on peut y apprendre 12 instruments différents, et participer à l'un des 6 ateliers proposés. Cette année, l'école s'est engagée dans 5 manifestations publiques pour présenter le travail effectué et les progrès des élèves.

L'éveil musical

Les cours de Formation Musicale sont proposés pour les plus jeunes dès 5 ans, sous la forme d'un éveil musical. Ces séances de musique font appel à un travail sensoriel autour de la voix, du rythme, du corps, de l'écoute et de la pratique instrumentale. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer par la musique.

La formation musicale

Cette initiation se poursuit et s'enrichit à travers les 4 années de Formation Musicale. Cet enseignement qui permet d'apprendre la lecture des notes et du rythme, comprend aussi de l'expression corporelle, de l'ouverture à la culture musicale à travers son histoire, l'écoute et la pratique sous des formes diverses. Ces différentes connaissances permettent aux enfants d'aborder plus facilement la pratique d'un instrument.

L'apprentissage des instruments

L'apprentissage de l'instrument est assuré lors de cours individuels par une douzaine de professeurs. Les différents instruments proposés par l'EMSC sont :

Des instruments à vent : flûte traversière, trompette, clarinette et saxophone

Des instruments à cordes frottées, frappées ou pincées: violon, piano classique ou jazz, guitare classique ou électrique et basse

Des percussions : batterie et xylophone

Les ateliers

La diversité des instruments enseignés permet aux membres de l'école de jouer ensemble au sein de différents ateliers. Actuellement, sont proposés : 2 ateliers jazz, 1 atelier rock, 1 atelier "chorale", 1 atelier "petite harmonie", 1 atelier adulte. Le travail en groupe développe l'écoute des autres, la pratique de l'instrument et donne l'opportunité de jouer en public lors de différents concerts.

En fonction des inscriptions, d'autres ateliers pourront s'ouvrir: musique de chambre, percussions...

Les manifestations de l'Ecole

Elles permettent aux élèves de présenter leurs productions et de jouer en public.

Les concerts. L'EMSC propose trois concerts au cours de l'année : le concert de Noël à Chuzelles en décembre, le concert de printemps en mars-avril et l'audition de fin d'année en juin. Au cours de ces concerts, les enfants peuvent jouer avec leur atelier ou dans des petits groupes formés pour l'occasion.

Cette année, certains ateliers ont aussi participé à d'autres manifestations (concert du Gorneton en plein air, concert de l'harmonie de Seyssuel-Chuzelles, concert de l'atelier "chorale" ...). Ce type d'expériences, enrichissantes pour les élèves de l'école sont amenées à se reproduire l'année prochaine.

Les auditions. Afin que chacun, débutant ou confirmé, seul ou en groupe, puisse se produire en public, l'EMSC propose régulièrement des auditions le samedi.

Nouveau. Retrouver toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre nouveau site :

www.ecolemusiqueseychu.fr

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à ecolemusiqueseychu@gmail.com

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

La Gymnastique Volontaire Chuzelloise est une association loi 1901 créée le 4 Juin 1981 qui s'adresse à tous publics mixtes adultes à partir de 18 ans.

La Gymnastique Volontaire est affiliée à la FEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) qui compte 546.000 pratiquants dans 7.300 associations.

Pour la saison 2011-12, la GV de Chuzelles a enregistré 248 licenciés en Gym/Zumba et 35 en Acti'March®.

Ceci nous permet de bénéficier :

- D'un contrat d'assurance très complet qui couvre pratiquants, animateurs et dirigeants pour leur activité associative
- De demander l'agrément des associations sportives et d'obtenir des subventions
- De recevoir conseils et soutien du Comité Départemental, d'avoir une identité fédérale et de se reconnaître dans un groupe ayant le même objectif :

« La pratique régulière d'activités physiques respectant le concept Sport Santé »

La FEPGV a souscrit pour tous les adhérents un contrat auprès de la **MAIF**. La GV Chuzelloise a un agrément Jeunesse et Sports, cet agrément est nécessaire pour obtenir des subventions et, nous avons obtenu un **label FEPGV** qui valorise nos atouts.

Les cours sont dispensés au Mille Club de Chuzelles par des animateurs et animatrices diplômés dans une ambiance sportive, dynamique et conviviale :

- Lundi soir : 3 cours Fitness, cardio-latino, zumba de 18h à 19h, de 19h15 à 20h15 et de 20h15 à 21h15 (le 3^{ème} cours ne commencera que début janvier 2013)
- Mardi matin : 2 cours Gym tonique de 8h45 à 9h45 suivi de Gym seniors de 9h55 à 10h55
- Mardi soir : 2 cours, Gym tonique de 18h30 à 19h30 suivi de Step Freestyle de 19h40 à 20h40
- Mercredi soir : 3 cours Fitness, cardio-latino, zumba de 16h30 à 17h30 (cours ados), de 19h à 20h puis de 20h à 21h
- Jeudi soir : 2 cours, Gym douce de 17h45 à 18h45 suivi de Gym tonique de 18h50 à 19h50
Pour les cours de Gym tonique (cardio, étirements, abdos fessiers) nous utilisons du matériel adapté : élastiband, haltères, bâtons, ballons, gymbarre, steps et gliding.

Le programme Acti'March de 16 semaines est reconduit cette année et sera partagé entre cours de Marche Active et Marche avec bâtons. Il aura lieu le lundi soir au stade de Chuzelles, ces cours sont dispensés par une animatrice spécialisée.

Cette année, nous organiserons aussi des ateliers « Equilibre » destinés à offrir aux personnes âgées ou à des personnes ayant des problèmes de mobilité un meilleur confort de vie. Organisés grâce à des aides de la CRAM et du Conseil Régional, ces ateliers (10 semaines) permettent notamment de développer des automatismes d'évitement des chutes, de stimuler la mobilité articulaire, la qualité de la respiration. La conférence pour présenter cette activité initialement prévue le 18 septembre est reportée au printemps 2013. Ces ateliers sont encadrés par une monitrice spécialisée.

Le bureau est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires soit par mail, téléphone ou lors des pré-inscriptions début Septembre (4 septembre 2012 de 16 à 20h salle des Poletières). Les inscriptions sont toujours possibles durant l'année au début des cours.

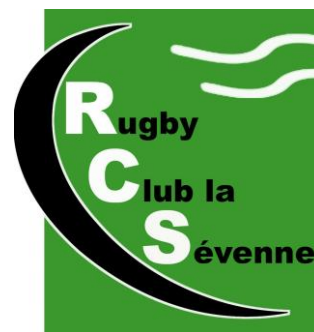
Le Bureau de la GV Chuzelloise

Tél : 06 23 77 17 40 - Ou 06 78 76 38 85 - Ou 04 74 85 68 02

Section :	038 094
Label :	038 094-07-49
Siège social :	Mairie de Chuzelles
Mail :	gvchuzelloise38200@yahoo.fr
Site :	gymvolontairechuzelloise.com



Rugby Club de la Sévenne



Très belle saison 2011-2012 pour le Rugby Club de la Sévenne, aussi bien du point de vue sportif, qu'extra sportif.

Les effectifs de l'école de rugby (catégorie -7 à -13 ans) augmentent chaque année. Ce sont plus de 90 jeunes joueurs qui sont attendus sur le terrain chaque samedi matin pour cette saison 2012-2013. L'effectif minimes (-15 ans) en entente avec le club de Vienne qui avait atteint des records avec plus de 60 licenciés la saison passée, sera encore largement suffisant pour engager 2 équipes. L'entente RCPV avec le club de Vienne existante en minimes est désormais étendue au -17 ans. Les -19 ans sont gérés par le club de Vienne, qui doit, suite aux obligations fédérales imposées par le FFR, présenter une équipe en nom propre.

Tous nos jeunes sont encadrés par nos très compétents éducateurs, à qui nous devons énormément.

Nos jeunes féminines réparties dans les différentes catégories de jeunes sont de plus en plus nombreuses. Les efforts mis en place par le Comité du Lyonnais permettent de proposer de nombreux rassemblements exclusivement féminins.

Le club peine encore à former des jeunes arbitres, et doit faire des efforts pour la formation et la pérennisation de nos jeunes, intéressés par cette activité.

Après un début de saison 2011-2012 tonitruant, nos séniors se sont un peu essoufflés en fin de saison. Ils ont réussi à arracher une place en finale du Lyonnais, et une place qualificative en 1/32 Championnat de France 2eme série. Malheureusement, ils échoueront chaque fois de justesse. Suite à leur montée, Ils évolueront cette saison dans une poule unique de 9 clubs en 1ere série. L'objectif sera le maintien pour cette équipe en pleine construction. Le travail effectué par les entraîneurs paie et l'investissement sportif et humain s'intensifie au fil des saisons.

Depuis maintenant 3 saisons, l'équipe de vétérans composée d'anciens joueurs mais aussi de nombreux novices voit ses effectifs augmenter de façon régulière.

Le fait majeur de cette saison est bien évidemment la réception des vestiaires. Depuis janvier 2012, nos licenciés bénéficient de très belles structures situées à coté du terrain. Le club est ravi de l'intérêt que portent les 5 communes de la Sévenne et du SISLS sur notre association, récompensant ainsi le travail et l'investissement de tous nos bénévoles et de nos 200 licenciés.

Le club organisera différentes manifestations : le loto, la matinée tête de veau, la soirée du club et l'inauguration des vestiaires ensuite sans doute avec les 25 ans du club.

La 5 eme édition du tournoi international «A l'Ouverture » se déroulera en partie sur notre stade de Luzinay.

Un GRAND merci à notre bureau, peu nombreux, mais au combien efficace ainsi qu'aux personnes qui nous ont aidé cette saison, et qui, nous l'espérons, nous aideront encore à mener à terme tous nos projets.

Toutes les informations du club sont consultables sur notre site :

<http://rsc38.e-monsite.com>

Bonne saison à tous

Guillaume PIOT
Jacques BUTHION

Composition du bureau :

Gislaine Piot, Danièle Vial, Anne Marie Buthion, Sylvie Aubert, Marie Ledoux, Gérard Berthier, Christophe Dubois, Pascal Reverchon, Serge Ledoux, Manu Buthion, Franck Mestre, Philippe Jarnier, Pierre Arnaud.

Le SOU DES ECOLES de CHUZELLES

Des parents bénévoles

Des manifestations avec et pour les enfants*



Une association au service des 2 écoles du village

Des subventions pour le financement des projets scolaire

Prévisions pour 2012/13 : 5500€

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

Contact :

- boîte aux lettres à l'école
- soucoles.chuzelles@free.fr
- 06/70/34/48/66 (Mme CASTILLO)

* A noter dans vos agendas :

- ✓ Assemblée générale (9/10/12)
- ✓ Marché de Noël (déc 2012)
- ✓ Loto (27/01/13)
- ✓ Caramentran (23/03/13)
- ✓ Vide grenier (19/05/13)
- ✓ Kermesse (28/06/13)



*Ne pensez pas que la chorale,
La Clé des Chants, est
verrouillée à son clocher,
des portes sont ouvertes à de
nombreux projets.*

Entrez donc ! Voici ce que nous concrétisons et projetons.

CALENDRIER

2013

- ♦ Jeudi 17 janvier ☞ Assemblée Générale de la chorale,
- ♦ Samedi 6 avril ☞ Concert annuel avec la participation de la chorale de Bortles-Orgues,
- ♦ Samedi 8 juin ☞ Spectacle de chœurs et musiques avec les chorales de la Clé des chants, Tourn'sol, l'ODPR (Orchestre du Pays Roussillonnais) et l' Harmonie Seyssuel-Chuzelles, sur le thème « La musique à travers les âges ».

PROJETS

2014

☞ Spectacle de chœurs et danses sur le thème des « chants populaires de France »,

Organisé par l'Association Musicale Populaire (AMP),

2015

☞ Echange avec une chorale européenne sur lequel nous travaillons actuellement.

AUTRES

ACTIVITES

☞ Festivités : Repas, soirée « les choristes ont du talents »,

☞ Activités solidaires : participation au Téléthon, concerts maison de retraite,

☞ Formations vocales.

Vous chantez seul chez vous, dans votre voiture... Si chanter avec les autres, progresser dans le chant, être dans la convivialité, la solidarité, exprimer vos talents, si toutes ces activités et projets vous intéressent, rejoignez-nous un jeudi ou deux (sauf vacances scolaires) de 20h30 à 22h00 salle des Poletières, pour essayer.

Site de la chorale : www.lacledeschantschuzelles.com



ACCA DE CHUZELLES



SAISON 2012 – 2013

- ❖ Ouverture générale : 9 septembre
- ❖ Fermeture : 6 janvier 2013
- ❖ La chasse est fermée avant 8 heures et après 19 heures (17 heures à compter du 1^{er} novembre)
- ❖ La chasse est interdite entre 12 et 14 heures jusqu'au 11 novembre
- ❖ La chasse de toutes les espèces est interdite tous les vendredis, fériés compris



COHABITATION EN ESPACE NATUREL

Nombreux sont les amoureux de la nature... mais chacun l'apprécie à sa façon, chacun la vit à travers sa passion : randonnée pédestre, vélo, véhicule motorisé ou chasse. Ce sont autant de pratiques qui peuvent parfois mener à des conflits d'usage. Pour éviter toute altercation, un seul mot d'ordre : **RESPECT et COHABITATION.**

Si les regards que chaque usager porte sur la nature peuvent être différents, leurs motivations se rejoignent bien souvent : chacun recherche à s'évader et à se sentir en harmonie avec le milieu naturel. Cet intérêt commun est une chance mais il est indispensable que la cohabitation se fasse dans le respect de chaque usager.



MANIFESTATIONS ACCA CHUZELLES 2012/2013

- ❖ Marché de Noël : 1^{er} décembre
- ❖ Matinée sabodet : Dimanche 3 février 2013 à partir de 9 heures au Mille Club
- ❖ Repas chevreuil : samedi 9 mars 2013
- ❖ Ball Trap : 4 et 5 mai 2013
- ❖ Assemblée générale : vendredi 31 mai 2013

CHASSE RESPONSABLE : PRESERVER LES ESPECES ET LEUR MILIEU

Les chasseurs défendent une chasse durable qui nécessite la préservation et la protection de la faune sauvage et de son environnement. La FDCI (fédération des chasseurs de l'Isère) est ainsi engagée dans diverses actions pour garantir le meilleur habitat de vie et de reproduction des espèces. Elle travaille pour cela en partenariat avec de multiples partenaires : le Conseil général, le Conseil régional, l'Office National des Forêts, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des Alpes de l'Isère, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (service départemental), etc.



CONTACTS

- ❖ Président ACCA Chuzelles :
Monsieur Labbe Patrick.
Tél. : 04.74.57.94.00
- ❖ Fédération des chasseurs de l'Isère : www.chasse38.com





FOOTBALL CLUB LA SEVENNE

La saison 2012-2013 est déjà bien engagée. Si nous enregistrons avec grand plaisir une augmentation du nombre de licenciés dans le football d'animation (catégories U7 – U9 – U11), nous regrettons de ne pas avoir pu engager une équipe en catégorie U13 faute d'un nombre suffisant de licenciés. Le déficit conjoncturel de joueurs dans cette catégorie d'âge, a été amplifié par le départ de certains dans un club limitrophe. « L'herbe est toujours plus verte chez le voisin... ». Pour les enfants et parents qui auraient souhaité être fidèles au club et qui ont été contraints de signer ailleurs pour continuer à pratiquer leur sport de prédilection, nous leur souhaitons bonne réussite et nous serons heureux de les accueillir de nouveau la saison prochaine. Pour les catégories U15 et U17 la problématique est complètement inversée.

Les groupes sont très étoffés et le souci ne sera pas de trouver 14 joueurs pour évoluer le samedi, mais plutôt de choisir dans l'effectif ceux qui assisteront au match sur le bord du terrain. Le comportement et l'assiduité aux différents entraînements seront donc les éléments déterminants pour être retenu le samedi. Pour pallier à la non reconduction d'une équipe en catégorie U19, nous avons réfléchi à la création d'une troisième équipe sénior. Le manque d'éducateur et d'infrastructure permettant d'accueillir en un même lieu (condition indispensable à nos yeux pour maintenir une cohésion de groupe) une soixantaine de joueurs a été un frein et nous avons renoncé. Avec un effectif conséquent, l'émulation devra jouer pleinement afin que chacun puisse gagner sa place.



équipe U17 / saison 2012- 2013

Après une année de relâche une équipe vétérans a de nouveau été engagée. Parallèlement, l'équipe vétérans du FOS (Seyssuel) qui évolue dans un championnat « parallèle » appelé challenge de l'amitié a rejoint le FCS. Pour compléter le panorama, l'équipe foot loisirs continue son bonhomme de chemin. Comme d'habitude plusieurs manifestations sportives et festives émailleront la saison. Sur le plan sportif de nombreux tournois en salle et en plein air sont programmés. Notre traditionnel stage de foot aura lieu du 22 au 26 avril 2013.

En ce qui concerne l'animation de nos communes nous avons répondu présent à l'appel de la municipalité de Chuzelles dans l'organisation de la course VTT « l'Écureuil » début septembre. Comme déjà plusieurs années nous serons de nouveau partie prenante du TELETHON (participation au marché de Noël de Chuzelles le samedi 1^{er} décembre 2012 et au concert du TELETHON le vendredi 7 décembre 2012 à Villette de Vienne). Nous organiserons notre traditionnel boudin le dimanche 6 janvier 2013. Cette année en raison des travaux programmés au foyer rural de Serpaize la manifestation aura lieu à la salle des fêtes de Villette de Vienne. Pour terminer la saison nous vous donnons rendez-vous le samedi 8 juin 2013 à Chuzelles pour un tournoi de pétanque.

Pour suivre le F.C SEVENNE nous vous invitons à consulter sans modération notre site internet :

www.fcsevenne.fr

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE (AFR)

L'Association Familiale Rurale est une association loi 1901, membre de la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Isère. Tous les membres de son conseil d'administration sont des bénévoles. La cotisation annuelle est familiale.

L'AFR organise toutes les années :

- Une soirée « code de la route » ouverte à tous où chacun peut tester ses connaissances en matière routière,
- Une marche de nuit, le dernier vendredi d'avril, permettant de découvrir le village et ses environs sous un aspect inhabituel,
- Un rallye familial « piétons et VTT » en parcourant des sentiers et routes connus ou méconnus, tout en admirant la faune, la flore et des petites merveilles cachées au détour de bois ou collines familiers,

et reconduit son offre d'accompagnement scolaire pour 2012/2013 en direction des élèves des écoles primaires et des collèges mais également pour certaines disciplines de classes de seconde, y compris l'anglais, l'espagnol et l'allemand. L'accompagnement est dispensé le mercredi de 16 H 30 à 18 H, à la salle des Poletières à CHUZELLES (contact : Jean François GARDAIS : 04.74.57.91.66).

L'AFR est l'association porteuse du TELETHON.



Les Associations « La chorale la clé des chants », « Gymnastique Volontaire », « Football Club de la Sévenne » et « l'Association Familiale Rurale » se mobilisent pour cette manifestation caritative.

Cette année, le TELETHON sera présent au marché de Noël de CHUZELLES, le samedi 1er Décembre 2012. A notre stand, vous pourrez ainsi déguster les traditionnelles soupes, des gâteaux faits maison, des crêpes, du vin chaud, tenter votre chance à la tombola ou vous offrir un petit cadeau à la boutique du TELETHON, sans oublier notre lâcher de ballons.



Un **concert** aura lieu aussi à la salle polyvalente de **VILLETTE DE VIENNE, le vendredi 7 Décembre 2012 à 20 H 30** où vous pourrez applaudir les chorales de CHUZELLES (La Clé des Chants), SEYSSUEL (Tourn'sol), VILLETTE de VIENNE (Si on chantait) et l'harmonie de SEYSSUEL-CHUZELLES. Entrée gratuite.

Les bénéfices sont intégralement reversés au TELETHON.
Nous vous attendons nombreux à notre stand et au concert.

Chuzelles compte une nouvelle association : "la compagnie des Misses Jones".

Nous sommes une troupe de théâtre amateur composé de 5 nanas: **Séverine, Florence, Lucie, Manon et Isabelle.**

Et accompagnés par notre metteur en scène **Nicolas Crespin.**

L'histoire débute il y a 4 ans, inscrites à l'atelier théâtre du centre "des 1000 loisirs", nous avons eu l'honneur de partager la scène pour jouer une pièce de Robert Thomas "8 femmes". Au delà d'une fabuleuse expérience théâtrale, ce fut également une formidable aventure humaine...

L'expérience théâtrale a continué 2 ans par le biais du centre "des 1000 loisirs".

Certains liens se sont consolidés, des envies communes ont émergé...et "la compagnie des Misses Jones" est née!

Nous souhaitons, à travers nos futurs spectacles, vous faire partager notre passion, le théâtre.



Nous préparons actuellement une pièce de *Stéphane Titeca* "RTT". Cette comédie décrit sans concessions les rapports hommes/femmes et chaque sexe n'en sortira pas indemne!!!...

Les 1ère représentations auront lieu au mille club de Chuzelles les **samedi 13** (soir) **et dimanche 14 avril** (après midi)

Nous vous attendons nombreux et nombreuses...

Nous cherchons également d'autres salles pour nous produire, si certaines personnes sont intéressées...

Vous pouvez nous contacter:

-par email missesjones38@yahoo.fr

-sur notre page Facebook "la compagnie des Misses Jones"

Ou consulter notre site internet <http://missesjones.wifeo.com/>

En attendant de nous voir sur les planches...

Nous vous proposons une vente de cake salés et sucrés lors du marché de Noël de Chuzelles le samedi 1er décembre à partir de 17h.

Attention!!!! des fèves seront dissimulées dans les parts de cakes...si vous en trouvez une, nous aurons le plaisir de vous offrir une entrée pour l'une de nos représentations à Chuzelles.

À très vite ...

Théâtralement

Les Misses Jones

CHUZELLES

12^{ème} MARCHÉ DE NOËL

Samedi 1er
DECEMBRE



A partir de 17h00

Place du Belvédère,
Place du Milla Club

Animation,
Restauration,
artisanat

Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°117 – dépôt légal octobre 2012.